

ENJEUX DE BUDGETS PRISE DE POSITION DES ELUS FSU DE L'UNIVERSITE PARIS SUD

Le spectre de la mise sous tutelle

Dans son courrier du 10 juillet à l'ensemble des personnels le président Jacques Bittoun nous annonce toute une série de coupes dans les budgets, affectant dès la rentrée la recherche, l'enseignement et les fonctions supports. Il justifie ces mesures brutales et immédiates par l'absolue nécessité d'éviter un bilan financier 2012 négatif, sans quoi la mise sous tutelle par le rectorat serait automatique.

Or dès le lendemain, en installant le comité de pilotage des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre Geneviève Fioraso déclarait [1] : « **il n'y aura pas de tutelle rectorale** comme cela s'est fait précédemment. Les universités seront simplement accompagnées par nos services ».

Dès lors le risque éventuel d'un léger déficit pour 2012, sans être souhaitable, n'est plus la catastrophe apocalyptique redoutée, et l'état d'urgence dans lequel ont été décidées ces coupes budgétaires n'a plus lieu d'être.

Ceci devrait grandement soulager notre président qui déclarait dans ce même courrier : « Je souhaite que chacun comprenne que de telles mesures précipitées sont contraires à ma volonté de mener des réflexions dans la concertation ».

Stoppons les mesures d'urgence et prenons donc le temps de « réfléchir dans la concertation » : revoyons calmement à la rentrée l'opportunité de ces mesures, qui en attendant doivent être suspendues.

La situation financière de l'Université Paris-Sud

Tout d'abord le déficit 2012 n'a rien de certain : d'après les chiffres établis en juin le bilan est prévu entre +0,5 et -1,0 M€ sur un total de 345M€, donc **ce budget est à l'équilibre, à ± 0,3% près**. Cette marge d'incertitude est de plus tout à fait compatible avec la réserve de précaution de 1,4M€ que le ministère nous a imposée.

Il ne faut pas oublier ensuite que 2012 n'est que le troisième budget établi dans le cadre des *responsabilités et compétences élargies* (RCE), qui a multiplié par près de 40 la masse salariale gérée par l'université. Or c'est justement la masse salariale qui pose problème, avec une sous-dotation de l'État plus de 3M€.

Enfin d'un point de vue plus général, la situation des universités en difficulté financière, dont la nôtre, n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion des établissements. Elle est avant tout le résultat du transfert des charges aux Universités par l'État qui, avec la LRU et les RCE, s'est défaussé de sa responsabilité de financer le service public qu'est l'enseignement supérieur en ne leur fournissant pas les ressources correspondantes. Ainsi, en 2012, l'augmentation de la charge salariale à effectif constant n'a pas été prise en compte dans la dotation, ce qui conduit l'Université Paris Sud à diminuer les crédits de fonctionnement des enseignements et des unités de recherche.

La responsabilité de l'État

Les enjeux se situent donc au niveau de l'État et, au moment du lancement des Assises, nous posons la question : **l'enseignement supérieur et la recherche demeurent-ils un secteur prioritaire du budget 2013** ? Les réponses actuelles sont plus qu'ambigües. Or il doit être clair que tout processus de réflexion sur la réussite de tous les étudiants, la réorganisation de la recherche et la révision de la gouvernance – les trois grandes thématiques des Assises – ne peut avoir de sens dans l'éventualité, par exemple, d'une baisse du nombre des postes statutaires.

C'est tout de suite que ces ambiguïtés doivent être levées. Les choix du gouvernement doivent être à la hauteur des missions de nos universités.

Le 20 juillet 2012, les élus FSU des conseils de l'université Paris Sud

[1] <http://www.educpros.fr/detail-article/h/8d9a8d4e9e/a/genevieve-fioraso-lance-les-assises-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.html>